Image not found or type unknown

Expulsion judiciaire - contenu du bien

Par **Jejehana**, le **23/12/2021** à **14:15**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un bien dont la locataire n'a pas payé ses loyers depuis plus de 2 ans. L'expulsion judiciaire a eu lieu en octobre. Je viens de récupérer les clés du bien dans un état déplorable (constat d'huissier établi lors de l'expulsion à l'appui). L'ancien locataire est passé récupérer quelques affaires au cours des 2 mois mis à sa disposition. Lors de la remise des clés, l'huissier m'a indiquer que je devais garder les papiers dnidentite (si j'en trouve), et que le reste était à moi. En commençant à vider l'appartement, j'ai trouvé des tonnes de choses à jeter, mais aussi des tableaux à priori peint par le grand père de l'ancien locataire. Que puis-je faire avec? Les vendre? Les jeter?
Dans le cas où je vend ces tableaux (après expertises), est-ce que je risque quelque chose? Dédommager l'ancien locataire par exemple?

merci d'avance pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **23/12/2021** à **14:31**

Bonjour

Des infos ICI
https://deltahuissier.fr/le-sort-des-meubles-apres-expulsion/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés